

# CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE LUNDI 16 OCTOBRE 2023 A 18 H 30

Le Maire propose de commencer la séance du conseil municipal par une minute de silence en solidarité pour ceux qui ont été touchés par les attaques terroristes en Israël et pour toutes les victimes civiles et innocentes dans les territoires palestiniens.

Un autre acte effroyable s'est produit vendredi dernier, en France, avec l'assassinat d'un professeur de français à Arras, à l'entrée de son collègue. Nous devons faire face à ces défis et renforcer notre cohésion nationale, tout en ayant à l'esprit une solidarité mondiale.

Une minute de silence est observée par l'ensemble de l'assemblée en hommage aux victimes.

### Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 03 juillet 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 03 juillet 2023 présenté en annexe.

### Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020.

### BUDGET 2023 – Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les modifications budgétaires présentées en annexe pour le budget principal et pour le budget annexe.

### BUDGET 2023 – Subventions complémentaires

L'attribution d'une subvention est proposée pour les organismes suivants :

- HARMONIE MUNICIPALE : subvention complémentaire de fonctionnement de 598 €
- CENTRE CULTUREL DE DANJOUTIN, Section Pétanque : subvention d'investissement pour un montant de 300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions complémentaires ci-dessus mentionnées.

### BUDGET 2023 – Fonds de concours FACECO - Libye

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de verser un montant de 1000 euros au profit du fonds « FACECO – soutien à la population de Libye ».

## BUDGET 2023 – Fonds de concours FACECO - Maroc

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal le Conseil municipal décide de verser un montant de 1000 euros au profit du fonds « FACECO – aide à la population du Maroc ».

## Nombre d'autorisations de stationnement de taxis sur la commune de Danjoutin

Le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation est fixé à 04.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation.

## Forêt communale de Danjoutin - Etat d'assiette Exercice 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2024 dans les parcelles de la forêt communale ci-après et demande à l'O.N.F. de désigner des coupes qui y sont inscrites et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

Parcelle 2.a	Amélioration	6 ha 79
	Volume total prévisionnel de la coupe	270 m3
	Contrat d'approvisionnement feuillus	
	Coupe périodique	

- autorise l'exploitation et la vente façonnée et par les soins de l'Office National des Forêts des produits des parcelles mentionnées aux conditions du contrat en vigueur.
- demande à l'Office National des Forêts de vendre les chablis de l'exercice en bloc et façonnés ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

## Certification de la gestion durable de la forêt communale – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer à PEFC BFC pour une nouvelle période de 5 ans en :
  - inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
  - signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
  - s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
  - s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
  - signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
  - respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- de demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent, notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

## Tarif et règlement d'affouage - Campagne 2023-2024

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Un tarif forfaitaire de 11 euros / stère en multi-essence
- Des pénalités portées à :
  - o 150 € pour abandon de déchets
  - o 500 € pour attaque sur bois non réservé à l'affouagiste ou non-respect des cloisonnements
  - o 1000 € pour destruction des sols

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs 2023-2024 et les modifications du règlement d'affouage comme prévues au présent rapport et valide les modifications apportées au recueil annuel des tarifs en conséquence.

## Convention territoriale Globale de services aux familles (CTG) – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la présente convention et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

## Commerces – Dérogation ouverture dominicale 2024

14, 21 et 28 janvier	Soldes d'hiver
30 juin et 07 juillet	Soldes d'été
24 novembre	Black Friday
1 <sup>er</sup> , 08, 15 et 22 décembre	Fêtes de fin d'année

et 5 dimanches pour les concessions automobiles : 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, par 20 voix *Pour*, 1 voix *Contre* (*Monique CANTELE*) et 4 *Abstentions* (*Ayse ALKAN, Marion BENSTEAD, Gilles CHAFFAUT, Martine PAULUZZI*), le Conseil municipal se prononce favorablement sur les dérogations pour l'année 2024 et sollicite l'avis conforme du prochain Conseil Communautaire.

## Bilan de la concertation du projet de création d'une fourrière animale et d'un refuge SPA à Danjoutin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le bilan de la concertation ainsi présenté, dans la mesure où les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat ont été suffisants car à la hauteur des enjeux du projet de création de la fourrière animale et du refuge SPA.

## Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Rapport d'activité 2022

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activité du Grand Belfort Communauté d'Agglomération portant sur l'année 2022 est présenté au conseil municipal. (Document joint en annexe)

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

## Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Rapports annuels d'activité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2022

En application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, les rapports annuels ci-après portant sur l'année 2022 sont présentés au conseil municipal :

- le prix et la qualité du service public de l'eau,
- le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

(Documents joints en annexe)

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

### SERTRID – Rapport d'activité 2022

En application de l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activité du SERTRID portant sur l'année 2022 est présenté au conseil municipal. (Document joint en annexe)

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à dix-neuf heures et trente-trois minutes.